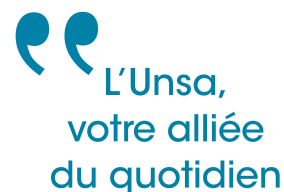




Le SE-UNSA 22 vous informe
Audience urgente avec
l'IEA, Madame Le Brozec
(14 octobre 2022)



Alerte sur les élèves perturbateurs, les violences subies par les enseignants et AESH dans nos classes, situation inédite dans son ampleur, perspectives très inquiétantes.

Alertés par les nombreux appels et témoignages reçus sur ce sujet, nous avons demandé en urgence une audience au Directeur Académique (le 11 octobre, lire notre courrier ici). Nous avons été reçus ce vendredi 14 octobre par Mme Le Brozec, IEA (le SE-UNSA était représenté par Robin Maillot).

Merci de nous recevoir pour cette audience que nous avons demandée en urgence parce que, pour le SE-UNSA, il y a réellement urgence. Nous avons préparé et étayé cette intervention que nous transmettrons à nos responsables nationaux du SE-UNSA afin d'alerter le ministère sur la situation de notre département (il se passe la même chose chez nos voisins finistérien et breillien.)

Nous utilisons ce mot « urgence » car nous sommes vraiment dans une situation très inquiétante, et nous ne sommes que mi-octobre... Il ne s'agit pas de noircir le tableau mais plutôt de mettre en lumière un quotidien déjà bien sombre et qui pourrait malheureusement s'aggraver.

Jamais au SE-UNSA nous n'avons eu autant de retours, d'appels à l'aide, de témoignages, de discussions sur la problématique des enfants ayant des troubles du comportement, parfois graves.

Nous tenons à préciser que tous ne relèvent pas de l'inclusion, certaines situations sont dues à de graves problèmes familiaux, sociaux et / ou à une carence éducative importante. Et certaines situations cumulent inclusion et problèmes familiaux.

Par ailleurs, pour le SE-UNSA, l'inclusion ne consiste pas à mettre des élèves dans telle ou telle classe, faute de place ailleurs. Cela entraîne souvent une souffrance de l'élève et de ses camarades et se manifeste parfois par une violence verbale ou physique.

Jamais nous n'avons ressenti autant de souffrance chez les personnels, qu'ils soient enseignants ou AESH.

Le nombre de fiches SST et de faits établissement explose depuis la rentrée, dans notre département et au niveau académique, et un point y sera fait sur toutes ces fiches, toutes ces situations, en instance ou en groupe de travail.

Aujourd'hui, après une alerte générale sur ce sujet, nous porterons nombre de situations précises pour lesquelles nous avons été sollicités. On en retrouve certaines dans les fiches CHSCT mais il y en a bien d'autres, beaucoup d'autres malheureusement...

Sachez, et c'est très important de le préciser, que rédiger une fiche CHS et/ou fait établissement prend du temps, beaucoup de temps parce qu'il faut peser chacun de ses mots.

Et, précision encore plus importante, lorsque vous la rédigez, vous revivez ce que vous avez subi et c'est très impactant puisque le traumatisme est double.

Nous parlerons de ce que les collègues remontent mais vous seriez surpris de voir combien d'écoles ne disent rien, ne font pas de fiches, par non-connaissance ou par manque de temps ou par désillusion ou... mais j'espère me tromper, par frein de leur hiérarchie.

Ou aussi parce que nos collègues croient que cela fait partie du métier. Non, on ne doit pas se faire taper, cracher dessus, insulter par un élève, quel que soit son âge, cela ne fait pas partie du métier.

Et ça commence très tôt, de plus en plus tôt (parfois dès 3 ans...).

Nous passons dans les écoles, nous sommes sidérés du nombre d'écoles, de classes, du nombre d'enseignants et/ou d'élèves impactés, très impactés voire traumatisés par les actes de violence physiques, morales perpétrés par des élèves.

Combien de nos collègues ne peuvent plus réellement faire classe ? Combien évitent juste le pire pour leurs autres élèves ou pour des élèves en souffrance ?

D'autres rendent clairement service à l'administration, et tiennent sachant que s'ils s'arrêtent, ils impacteront leurs élèves, leurs collègues. Ou aussi parce qu'ils ne veulent pas s'arrêter et culpabilisent en se disant que cela vient d'eux...

Mais à quel prix, celui de leur santé. Reculer ou retarder l'échéance impacte encore plus les collègues. Notre alerte va dans ce sens, il est urgent de tenir compte de la réalité des classes, car nos alertes répétées sont bien réelles et malheureusement nous vous parlerons d'exemples pour lesquels nous n'avons cessé de vous alerter et où la situation n'a pas ou peu évolué...

Nos collègues nous alertent aussi souvent sur le fait qu'un jour, exposés comme ils le sont à une violence régulière voire quotidienne, ils risquent de craquer et d'avoir un mauvais geste. Et là, on peut penser que la hiérarchie sera plus prompte à intervenir.

D'autres, et nous l'avons déjà fait, ils se questionnent sur le fait qu'ils aient régulièrement à maintenir, plaquer au sol un élève lors d'une crise, pour le protéger ou protéger ses camarades de classe.

En fait, non seulement ils ne peuvent plus faire classe mais sont en porte à faux constant vis-à-vis de la législation, pour ce qui concerne la sécurité de leurs élèves.

D'ailleurs, l'administration est aussi en porte à faux quant à la protection de ses agents.

Rappel de l'article L4121-1 / Version en vigueur depuis le 01 octobre 2017 modifié par l'Ordonnance n°2017-1389 du 22 septembre 2017 - art. 2 :

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Ces mesures comprennent :

1° Des actions de prévention des risques professionnels, y compris ceux mentionnés à l'article L. 4161-1 ;

2° Des actions d'information et de formation ;

3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

Outre le constat et l'inquiétude forte, nous aimerions aussi avoir des réponses, du concret pour nos collègues. Nous sommes conscients que l'Éducation nationale ne peut pas tout faire, mais c'est quand même sur nos collègues et AESH que tout repose. Et principalement sur les écoles publiques, il est aussi utile de le rappeler... Pour le SE-UNSA, il est temps d'alerter les autres services de l'état, afin que tout le monde prenne conscience de ce qui est en train de se passer dans nos écoles.

Quid de la prise en compte de la situation au niveau des accidents de travail ? Nous rappelons que lorsque les médecins font une déclaration d'accident du travail, ce qui ne va déjà pas de soi, le rectorat refuse de les acter... Ce qui minore ce qui se passe !

De la même façon, lorsque nos collègues vont porter plainte, et c'est quand même plutôt rare par rapport à ce qu'ils subissent, on leur refuse et on leur propose une main courante, ce qui n'est absolument pas la même chose...

Par ailleurs, ces enfants, parfois ingérables et très petits, vont grandir. Que vont-ils devenir ?

Nous rappelons que lors de ces situations, le pire est que les collègues culpabilisent de ce qui se passe, de l'impossibilité de gérer leur élève perturbateur... Mais qui y arriverait ? C'est pourquoi le soutien des IEN est indispensable et nous remercions ceux qui soutiennent réellement les collègues lorsqu'ils vivent de telles situations. Par contre, quand les collègues font la démarche d'alerter leur supérieur hiérarchique par le biais de fiche(s) SST ou de fait(s) établissement, il est inconcevable que cela leur soit reproché ! Heureusement c'est plutôt rare, mais cela peut arriver, et nous rappelons que c'est pire que tout pour les collègues.

Envoyer un conseiller peut parfois être mal perçu si nos collègues ne le vivent pas comme un soutien mais comme une remédiation à un métier qu'ils ne savent pas faire. Si c'est en soutien et annoncé en tant que tel, c'est évidemment bien accueilli.

Et nos collègues conseillers pédagogiques sont parfois eux aussi désemparés...

Parfois la réponse apportée par la hiérarchie aux alertes répétées des collègues tarde ou est très déconnectée du quotidien enduré par nos collègues. Pour ne pas dire totalement dans certaines situations...

Des équipes éducatives sont mises en place, des préconisations sont faites... mais cela peut prendre beaucoup de temps... Parfois les IEN sont présents quand on leur demande, quand la situation est grave, mais pas toujours ... C'est important, en soutien, et lorsque les familles sont agressives, mais cela a aussi du poids vis-à-vis des composantes de ces équipes éducatives.

Cependant les préconisations ne suffisent pas, nos collègues ne font plus classe, ne peuvent plus faire classe, ils évitent juste le pire pour les élèves concernés, pour leurs camarades ou pour eux-mêmes...

Dans certaines situations sont prononcées des déscolarisation partielles qui permettent à tous de souffler... partiellement... momentanément... Dans d'autres, cela n'est pas le cas, qu'attend-on pour le faire lorsqu'il y a danger répété ?

Les psychologues EN n'ont pas le temps de faire des suivis, de prendre en charge ces enfants régulièrement, tant ils sont débordés. Les situations inquiétantes ne cessant d'augmenter, ils sont obligés de prioriser.

En ce qui concerne les RASED : est-il utile de rappeler qu'il n'y a plus de maîtres G... Et s'il y en avait encore ils seraient très utiles mais débordés !

Plus de Maîtres que de Classes : c'était utile, aussi bien pédagogiquement parlant, que pour ce genre de gestion d'élèves... Ça n'existe plus... Et les remplaçants sont devenues rares donc il n'est pas possible non plus de donner un coup de pouce de ce côté-là, et c'est bien dommage.

Pour ce qui concerne les CMPEA : les listes d'attente sont très longues, il y a de moins en moins de places, d'intervenants, des prises en charge ponctuelles, espacées, sur des temps hors scolaires donc ne soulageant pas la classe... Et il arrive que les professionnels de ces structures soient eux aussi peu connectés à la réalité de la classe. Ils ne sont pas toujours conscients que nos collègues ont des élèves au sein d'un collectif et durant toute la semaine, pas une fois par ci par là, en individuel.

Il y a de moins en moins de praticiens, les délais pouvant être monstrueux, pas toujours remboursés, ce qui est impossible à prendre en charge par de nombreuses familles. Sans parler des transports...

Éducateurs : que ce soit pour les PCPE (qui prennent le relai lorsqu'un élève est en attente d'une place en IME, notamment pour les élèves souffrant de lourds TSA et qui sont parfois non verbaux) ou que ce soit pour les AEMO renforcées, on peut avoir la notification mais pas de nom d'éducateur en face... Alors un éducateur présent, régulièrement, disponible, etc. sur une situation sans AEMO renforcée, on

oublie... Donc entre la mesure et l'application il y a un monde... Et cela peut prendre beaucoup de temps !

Assistantes sociales : elles sont elles aussi débordées, en arrêt, pas nommées sur certains secteurs.

IME : les délais d'attente peuvent aller jusqu'à 5 ans ? 6 ans ? Et en attendant ? Comment un enfant de niveau MS peut se sentir bien en CE, en CM, au collège ? On peut parler de maltraitance institutionnelle lorsqu'un enfant reste pendant des années dans une classe faute de places, il y a souvent souffrance de l'élève, de ses parents, de ses camarades, des personnels qui l'ont en charge.

ITEP : peu de places, peu de prises en charge et il est inutile de préciser combien la gestion de classe peut être très difficile avec un seul élève qui a une notification ITEP, alors quand il y en a plusieurs...

Pour le SE-UNSA, il est urgent d'impliquer les différentes composantes de l'état et les politiques afin de mettre les moyens nécessaires avant l'implosion des écoles. Nous tiendrons le même discours auprès des parlementaires de notre département.

Pour ce qui concerne l'Éducation nationale, à l'heure où l'on parle d'un déficit d'attractivité, il serait déjà bien que l'on conserve les personnels en poste ! Ces conditions de travail où on en arrive à ne plus pouvoir faire classe, où l'on subit des violences verbales et/ou physiques parfois quotidiennement, impactent les collègues et les interrogent forcément quant à leur métier.

***IENA** : Il ne s'agit absolument pas de minorer ce qui se passe. Il y a de plus en plus de cas d'élèves ayant des troubles du comportement. Les IEN en attestent et il y a de plus en plus d'équipes éducatives auxquelles les IEN assistent, lorsqu'ils sont conviés. Pour l'augmentation, je ne dirai pas qu'il y a explosion mais il y a une augmentation certaine des faits établissements.*

***SE-UNSA 22** : L'augmentation des fiches SST est importante tout comme l'est celle des sollicitations que nous avons au syndicat. Outre la souffrance et le mal être, ce qui revient systématiquement c'est que nos collègues ne peuvent plus faire classe.*

***IENA** : Lorsque l'on ne peut plus faire classe, on atteint les limites de l'inclusion, je suis d'accord avec vous et vous l'ai déjà dit.*

***SE-UNSA 22** : Sauf que ces situations augmentent, et de façon inquiétante depuis cette rentrée, d'où notre alerte.*

***IENA** : Pour ce qui concerne les conseillers pédagogiques, leur venue en classe est importante. La première réponse est une réponse pédagogique dans 90 % des situations. Les équipes de circonscription ont le pouvoir de contacter les partenaires externes, ils sont formés à l'organisation des PIAL.*

SE-UNSA 22 : *La venue des conseillers pédagogiques est effectivement importante pour soutenir les collègues. Par contre, attention aux réponses faites par les IEN lorsqu'il est dit aux collègues qui ne peuvent plus faire classe, du fait d'un élève très perturbateur, que les conseillers pédagogiques viendront les voir. Cela peut être mal interprété et peut renforcer le sentiment de culpabilisation. Mais en cas d'incident violent, c'est très important que l'IEN, ou s'il n'est pas disponible, ses conseillers pédagogiques, viennent apporter leur soutien aux collègues. Et ce n'est pas toujours cas, nous le regrettons !*

IENA : *Il n'y a pas volonté de culpabilisation de qui que ce soit, vous savez que les enseignants veulent toujours bien faire et s'auto culpabilisent.*

SE-UNSA 22 : *Oui et c'est bien regrettable et nous leur rappelons à chaque fois car ce n'est pas possible qu'en plus de vivre ce qu'ils endurent ils se disent que ça vient d'eux s'ils n'arrivent pas à faire classe. Il faut faire très attention et rassurer ces collègues. Et la personne qui peut le plus les rassurer c'est l'IEN.*

IENA : *Depuis la rentrée, les IEN sont présents et agissent pour voir si on ne peut pas aménager le temps de scolarisation (ce ne doit pas être systématique mais cela doit être fait dans certaines situations) et ils ont un rôle important à jouer lorsqu'il s'agit de contacter les partenaires.*

SE-UNSA 22 : *Le plus souvent les IEN soutiennent les collègues et c'est indispensable. Tout comme le fait de rechercher des solutions et de réaliser ce qu'endure vraiment le collègue. Il faudrait vraiment que cela soit le cas partout, tout comme comprendre que rédiger une fiche SST n'est pas une remise en cause de son IEN mais un signalement officiel de leurs difficiles conditions de travail auquel le supérieur hiérarchique doit leur apporter une réponse... A aucun moment il ne faut reprocher directement ou indirectement leur saisie. Et il faut apporter une réponse en rapport avec la gravité de la situation.*

IENA : *Pour ce qui concerne la sécurité, l'enseignant est responsable de la classe et du collectif, en cas de fugue d'un élève il faut appeler la gendarmerie ou la police.*

Pour les actions de la hiérarchie, ils sont en lien régulier avec les MDD qui fonctionnent par secteur. L'Inspection Académique est en lien régulier avec le service enfance/jeunesse et n'hésite pas à les solliciter.

En cas d'incident en classe, l'enseignant concerné doit saisir un fait établissement, une fiche SST. En cas de suspicion de danger pour l'enfant, il faut saisir une IP.

SE-UNSA 22 : *Là encore, c'est une sacrée responsabilité pour l'enseignant et la directrice ou le directeur. Ils peuvent prendre de plein fouet le mécontentement des parents, et cela arrive... De plus, après cette saisie, les enseignants n'ont aucun retour et ne savent pas si cela a eu une suite. Ils doivent parfois en saisir une seconde...*

IENA : *Lorsqu'une IP est faite, cela arrive au substitut du procureur qui assure le suivi. Par contre, il n'y a aucun retour fait à celui qui a saisi l'IP.*

SE-UNSA 22 : *C'est bien dommage et parfois nos collègues s'interrogent sur ce qui a été mis en place car ils ne voient pas d'évolution.*

IENA : *En cas d'incident grave, de danger, il n'y pas de question à se poser, il faut aller déposer une plainte ce qui permet d'enclencher la protection fonctionnelle du recteur.*

SE-UNSA 22 : *Là encore, nos collègues disent souvent qu'ils n'ont pas fait ce métier pour porter plainte, a fortiori contre un enfant. Nous leur rappelons qu'ils ne l'ont pas fait non plus pour se faire taper dessus, même par un élève tout petit. C'est donc rare que nos collègues fassent la démarche d'aller porter plainte (cela peut aussi aider l'élève en danger et ses camarades) et malheureusement il est fréquent qu'on leur refuse cette possibilité alors que c'est un droit. Souvent on leur propose de remplir une main courante, sauf que cela n'a rien à voir... Inversement, lorsqu'il s'agit de plaintes de parents, nous avons la sensation que cela va beaucoup plus vite, une double vitesse qui minore encore ce que vivent nos collègues dans leur classe. Nous rappelons ce que nous avons dit au préalable, à savoir que souvent dans ces situations extrêmes, nos collègues et les AESH sont amenés à contenir des élèves en crise, à les plaquer au sol, ce qui pourrait leur être reproché. Sans parler d'un geste malheureux, réflexe qui pourrait « partir » à force de subir des violences... Pour certaines situations précises que nous allons évoquer, nous vous alertons sur l'état de nos collègues qui sont en souffrance et qui vont finir par s'arrêter. Il est regrettable que leurs alertes ne soient pas entendues et c'est à leur détriment qu'ils tiennent et ne s'arrêtent pas... Là encore, ils culpabilisent de ce qui pourrait arriver faute de remplaçants et ne priorisent pas leur santé.*

IENA : *La priorité pour ces personnels doit être leur santé et de se préserver.*

SE-UNSA : *Nous tenions aussi à vous signaler que ces personnels en souffrance ont des interlocuteurs privilégiés qui les soutiennent et pour qui ce n'est pas facile : ce sont les secrétaires de circonscription qui sont souvent les confidentes des collègues. Par ailleurs, les AESH sont en première ligne et n'ont pas cette possibilité et pourtant...*

Vous le savez, nous sommes aussi vos interlocuteurs privilégiés et sachez qu'il ne faut pas hésiter à nous contacter ! 22@se-unsa.org

Ne pas hésiter non plus à faire appel au réseau PAS MGEN où des psychologues professionnelles seront à votre écoute.



Le SE-UNSA et l'UNSA Éducation continueront à porter ce sujet en instances et en alertant nos représentants nationaux, les élus et les représentants de l'État que nous rencontrerons.